

**PROJET EDUCATIF  
POLE JEUNESSE et SEJOURS DE VACANCES  
2022-2025**

Territoire riche de près de 2 700 enfants de 3 à 16 ans, la Communauté de Communes du Val de Vienne s'est engagée depuis 2004 dans une politique éducative et récréative en faveur des enfants et des jeunes.

Pour répondre aux besoins des parents et faciliter la vie des familles, la Communauté de Communes a ouvert en décembre 2016 son Pôle jeunesse intercommunal :

**Pôle Jeunesse du Val de Vienne , 3 rue Maurice Ravel - Aix sur Vienne :**

**\*Pour les 3-11 ans :**

-Ouvert chaque mercredi de 7h15 à 18h30.

-Ouvert les petites et grandes vacances de 7h15 à 18h30, pour tous les enfants de la Communauté de Communes (voir hors Communauté dans la limite des places disponibles)

**\*Pour les 11-17 ans :**

-Ouvert en périscolaire (mercredis de 12h30 à 18h30 + 5 à 6 soirées/an)

-Ouvert les petites et grandes vacances de 7h15 à 18h30, pour tous les enfants de la Communauté de Communes (voir hors Communauté dans la limite des places disponibles)

Ponctuellement, la Communauté de Communes organise des séjours courts (mini –camps), des séjours de vacances (+ de 3 nuitées) et des soirées pour les enfants et les jeunes.

***Postulat :***

***L'éducation de l'enfant s'effectue au sein de sa famille et de son entourage social.***

***Par leur rôle de « loisirs éducatifs », les structures d'accueils collectifs de mineurs participent à la construction de la personnalité de l'enfant. Elles permettent aussi aux familles de confier leurs enfants à une structure, dans de bonnes conditions de locaux, d'encadrement et de sécurité.***

***Les accueils de loisirs ne sont pas des lieux de « consommation d'activités » mais ils doivent concourir au développement de projets d'activités élaborés par les équipes avec la participation des enfants. Les familles doivent être associées régulièrement au fonctionnement des structures.***

***L'enfant ou le jeune vient à l'accueil de loisirs pour jouer, expérimenter, retrouver les copains, vivre des aventures en toute sécurité dans des temps où il n'est ni pris en charge par sa famille, ni par l'école. Ce temps de loisirs est fondamental pour lui. En étant collectif, il lui permet l'échange avec les autres et recrée ainsi les conditions inhérentes à toute vie en société.***

ORIENTATIONS	OBJECTIFS	ACTIONS (non exhaustives)
<p align="center"><b>Proposer un cadre de fonctionnement compatible avec la notion d'intérêt général</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Prioriser l'accès aux enfants domiciliés sur le Val de Vienne.</li> <li>*Faire vivre le projet global de fonctionnement de la structure.</li> <li>*Entretenir une relation de confiance entre familles et professionnels.</li> <li>*Mettre en adéquation les actions éducatives avec les besoins des enfants et jeunes accueillis.</li> <li>*Prendre en compte l'ensemble des demandes des familles du territoire en fonction du cadre réglementaire et des capacités d'accueil.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Traiter les demandes d'inscriptions des familles résidentes hors Val de Vienne 15 jours après celles des familles du Val de Vienne.</li> <li>2. Mettre à jour régulièrement le projet global de fonctionnement, le communiquer et l'appliquer.</li> <li>3. Permettre ponctuellement aux familles l'accès à la structure et l'organisation de réunion famille ; communiquer avec les familles sur la vie de la structure (transmission directe, affichage, réseaux sociaux, gazette).</li> <li>4. Proposer une journée type adaptée aux différentes tranches d'âge ; mettre en place des outils d'expression pour et par les enfants (ex : réunion d'enfants et « bonjour comment ça va ? »).</li> <li>5. Redonner des places en fonction de la liste d'attente ; répondre à chaque mail ; être disponible au téléphone et pendant les temps d'accueil.</li> </ol>
<p align="center"><b>Contribuer au bien-être de l'enfant</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>*Respecter les envies de chacun à travers le choix de l'activité.</li> <li>*Impliquer les enfants et les jeunes dans la vie de la structure et l'élaboration des projets</li> <li>*Adapter et préparer l'accueil d'enfants nécessitant une attention particulière.</li> <li>*Offrir un cadre et un environnement sain et sécurisé permettant la détente, l'aventure et le jeu.</li> </ul>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposer une offre diversifiée d'activités.</li> <li>2. Créer des moments d'échanges autour de leur vie dans la structure ; associer les enfants à l'élaboration de projets répondant à leurs demandes et leurs attentes.</li> <li>3. Être vigilant au moment de l'inscription ; provoquer une rencontre avec la famille en amont de l'accueil ; se donner les moyens humains d'apporter un renfort à l'équipe d'animation.</li> <li>4. Aménager les locaux et les activités afin de créer un univers ludique ; développer des actions de sensibilisations et de préventions.</li> </ol>

<p><b>Favoriser l'accès à une diversité de projets d'activités</b></p>	<p>*Ouvrir la structure vers un monde extérieur grâce à des nouvelles activités et des projets d'animations diversifiés.          *Tisser des partenariats multiples avec les acteurs locaux (communes, associations, professionnels, EPHAD, structures handicap, ...).          *Développer les projets d'animation par la réponse à des appels à projets.</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Proposer des projets éco-responsables, sport-santé, des séjours avec nuitées, des mini-camps, des inter-centres, des sorties (culturelles, de loisirs, touristiques).</li> <li>2. Faire appel à des associations sportives et culturelles du territoire ; mener des projets intergénérationnels.</li> <li>3. Permettre à l'équipe permanente d'accéder et participer aux réunions des réseaux (SDJES, DRAC, ...).</li> </ol>
<p><b>Soutenir le rôle éducatif des professionnels de la structure</b></p>	<p>*Soutenir et valoriser le travail de l'équipe pédagogique auprès des différents partenaires (élus, familles, prestataires divers).          *Être à l'écoute des professionnels du pôle jeunesse (besoins, demandes).          *Proposer des formations spécifiques dans la limite des moyens de la collectivité.          *Sensibiliser les jeunes potentiellement intéressés par le métier d'animateur.          *Permettre et organiser l'accueil de stagiaire (filière animation).</p>	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Associer régulièrement les équipes aux instances politiques et aux réunions partenariales.</li> <li>2. Mettre en place des temps d'analyse des pratiques pour l'équipe permanente de direction. Echanger très régulièrement avec l'ensemble des équipes.</li> <li>3. Assurer une veille permanente, sur les formations proposées par le CNFPT, ou par d'autres organismes.</li> <li>4. Présenter la formation BAFA aux jeunes ; permettre aux jeunes de s'initier aux rôles et fonctions d'animation (place spécifique dans les grands jeux, ...).</li> <li>5. Créer et utiliser des outils de suivi de stagiaire.</li> </ol>